



*PAR JULIEN.ROBYR@LENOUVELLISTE.CH / PHOTO
CHRISTIAN.HOFMANN@LENOUVELLISTE.CH*

Le programme pour l'assainissement des bâtiments a eu un large succès. En 2018, le fonds pour le Valais va doubler.

Les 14,6 millions de francs ont été entièrement distribués. Il ne reste plus un centime. Et plusieurs centaines de dossiers sont toujours en attente.

Cette année, le programme pour l'assainissement calorifique des bâtiments en Valais a eu un succès retentissant. Entre le 1er janvier et le 5 décembre, près de 1100 demandes de subvention ont été déposées pour un montant total de l'ordre de 23 millions de francs. Chef du Service de l'énergie et des forces hydrauliques, Joël Fournier l'espérait, mais ne s'attendait pas à un tel raz-de-marée. Celui-ci soulève néanmoins quelques interrogations.

Des dossiers en attente

«C'est réjouissant de voir toutes ces demandes. Ça confirme qu'il y a un réel besoin de la part de la population», se félicite Stéphane Genoud, professeur HES en management de l'énergie. Selon le Service de l'énergie, 773 dossiers ont été acceptés, les autres sont en attente ou n'étaient pas complets. Alors qu'adviendra-t-il de tous ceux qui ont rempli un dossier valide et qui sont toujours en attente? «Les dossiers de demandes formulées en 2017 qui ne pourront pas être décidés en 2017 le seront simplement en 2018. Les montants correspondants seront financés par le budget 2018», explique le chef de service. Reste à savoir si celui-ci sera suffisant.

Budget en forte hausse

Grâce à l'augmentation de la taxe sur le CO₂, le solde mis à disposition des cantons par la Confédération en 2018 passera de 300 millions à 450 millions de francs. «L'idée générale, c'est que si le canton met un million sur la table, la Confédération en met deux», explique le chef de service. En 2018, le Valais bénéficiera ainsi d'une enveloppe de 27 millions, lui-même pouvant en aligner 9. Le problème, c'est que la Confédération n'a pas besoin d'aller puiser dans ses caisses pour financer les programmes d'assainissement, l'argent étant directement prélevé du côté des producteurs de CO₂. Contrairement aux cantons qui doivent ouvrir leur porte-monnaie.»

Risque pour les cantons

Mais quel est le risque? Pour Joël Fournier, les cantons pourraient ne pas avoir suffisamment de liquidités pour bénéficier de la part fédérale. «Les cantons devront trouver 225 millions de francs afin de pouvoir toucher l'entier de la somme mise à disposition par la Confédération. C'est beaucoup d'argent. L'année dernière, l'ensemble des cantons ont pu avancer 60 millions. Le Valais seulement 2,8.»

Une des pistes avancées par le chef de service consisterait à augmenter la part de la Confédération. Pour un franc du canton, Berne en avancerait trois. Conséquence plus ou moins directe sur l'économie valaisanne, le second œuvre pourrait crouler sous les demandes de rénovation.

Absorber les demandes

Les subventions du programme bâtiment couvrent en moyenne le tiers du prix total des travaux. C'est-à-dire un potentiel de plus de 40 millions de chiffre d'affaires en plus pour les entreprises du second œuvre.

Une vague que le secteur pourrait encaisser? Pour Vincent Bonvin, président du Bureau des métiers, il n'y a pas de risque. Au contraire. «C'est une très bonne nouvelle pour le maintien des places de travail. Ça permettra de combler, du moins en partie, le ralentissement de la construction de bâtiments neufs. De plus, le bâti se doit d'être assaini afin de diminuer notre consommation d'énergie.»

DEUX EXEMPLES DE RÉNOVATION

Eric Berthouzoz voulait améliorer l'efficacité énergétique d'un immeuble à Châteauneuf. Après un rapport d'audit du bâtiment, une entreprise locale a procédé à l'isolation des façades pour un coût total de 400

000 francs. Grâce aux subventions du programme bâtiment, la réfection de l'immeuble n'a coûté à ses propriétaires que 340

000

francs, soit une économie de 60

000 francs. La somme a été placée dans le fonds de rénovation de l'immeuble.

A Uvrier, un bureau d'architecte a agrandi et assaini une petite maison de 70 m², qui passe ainsi à plus de 140 m². Grâce aux travaux, la classe énergétique du bâtiment baisse de G à B, soit de 5 classes. Coût des travaux: 800

000

francs. Ses propriétaires ont pu obtenir 25

000

francs de subventions.